



# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize juillet à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de la commune de Pujols sur Ciron, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : CLAVIER Dominique, GERVASONI Florence, KIRCHER Séverine, LAROUSSE Cécile, MOTHES Didier, POIROT Delphine, SOULARD Stéphane, THIBAUT-MARROCQ Sophie, THUAULT Jean, THUILLIEZ David

Absentes excusés : MELIN Marie-France

Absents : DARMAGNAC Aurélien, PEREIRA Johan, RICHEZ Landry, VIROULET Emmanuelle

Florence GERVASONI a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30 le quorum étant atteint.

## Ordre du jour :

1	Approbation du dernier procès-verbal – 10/06/2024
2	Délibération autorisant le maire à signer l'avenant de prorogation à la convention opérationnelle n°33-21-064 Epfna 2023-2027
3	Décision Modificative n°4 extension de réseau électrique pour un particulier
4	Questions Diverses

## DECISION DU MAIRE :

### Etat des Autorisations d'Urbanisme

Nature de la demande	Nom et adresse	Nature des travaux	Décision
DP 24P0016	BRANDON Route de l'Arc	Panneaux photovoltaïques	Accord 12/06/24
DP 24P0017	SOULIÉ Rue des Platanes	Modif ouvertures	Accord 14/06/2024
DP 24P0018	KOVAC Route de Mareuil	Panneaux photovoltaïques	Accord 01/07/2024
DIA n°4	VIDAL/CHARLES	Vente maison route du Tursan	21/06/2024
DIA n°5	DUFAU/ESPASA	Vente maison route du Tursan	24/06/2024

DIA n°6	VINCENT	Vente maison Diane	01/07/2024
---------	---------	--------------------	------------

Liste des Arrêtés 2024

<u>N°</u> <u>Arrêté</u>	<u>Libellé</u>	<u>Date</u>
11-2024	Arrêté de la circulation Sté OT Engineering travaux fibre route de Mareuil	05-06-2024
12-2024	Arrêté de police de la circulation Sté Sogetrel- route de Tursan	13-06-2024

**1-OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 juin 2024**

Monsieur le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2024.

Aucune remarque n'ayant été émise, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité par les membres présents.

**VOTE : UNANIMITE**

**2 OBJET : Délibération autorisant le maire à signer l'avenant de prorogation à la convention opérationnelle n°33-21-064 Epfna**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Pujols sur Ciron, la Communauté des communes Convergence Garonne et l'EPFNA ont conventionné en date du 25 Août 2021 en vue de produire du logement au sein du Bourg de la commune.

Afin de réaliser ce projet, la collectivité a identifié la parcelle B 874 qui est constituée de plusieurs bâtiments abandonnés dont une partie est frappée d'un péril imminent en raison d'une façade menaçant de s'effondrer. De plus, ce site est identifié dans le cadre du dispositif « Village d'avenir » dont la commune est lauréate.

La convention arrivant à échéance et l'acquisition n'étant pas encore finalisée, les propriétaires n'étant vendeurs que depuis peu, il s'avère nécessaire de prolonger la durée de vie de la convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

-APPROUVE les termes de la prorogation de la convention opérationnelle entre la commune de Pujols sur Ciron et l'EPF et la Communauté de Commune Convergence Garonne

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention ainsi que tous les documents afférents aux prix à la présente convention avec l'EPF.

**VOTE : UNANIMITE**

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Le maire informe le conseil ; que monsieur Joël PELLIZOTTI a repris son poste à mi-temps au moins jusqu'en septembre et que monsieur Lionel DESERT est en arrêt. Pour plusieurs semaines, nous disposons donc de moyens limités pour gérer l'entretien de la commune.

- Le Conseil a décidé de porter de 30 à 40 € le montant du bon d'achat attribué aux enfants de Pujols qui partent en 6<sup>ème</sup> (11 élèves cette année). Un moment de convivialité sera organisé le vendredi 30 août, pour leur remettre. Un courrier sera dressé aux familles.
- Le maire a présenté un projet de mobilier pour la salle du Conseil. Les élus ont validé le principe d'implantation.
- Le maire a informé le Conseil, d'une demande formulée par un administré concernant l'implantation d'une résidence mobile à des fins touristiques sur une parcelle classée N dans le PLU. Le règlement en vigueur n'autorise pas ce type de dispositif. Un refus d'autorisation lui sera donc notifié.
- Dans la perspective de l'élaboration du PLUi, les élus ont examiné le plan de la commune délimitant les périmètres urbanisés et identifiant les « dents creuses ». Ce sont ces zones qui ouvriront en priorité des droits à la construction. Des décisions seront à prendre concernant les terrains que la commune possède dans ces zones. Le maire précise que nos droits à urbaniser pour la période allant jusqu'en 2035 sont très encadrés, par le schéma de cohérence territorial (SCOT) qui classe Pujols comme commune rurale, c'est-à-dire n'ayant pas vocation à accueillir beaucoup de population.
- Le maire a validé la liste des conseillers désirant recevoir la lettre journalière de l'Association des Maires de France (AMF).
- Monsieur MOTHES a informé le conseil que des travaux d'élagage, et de coupe d'arbres morts (7) ont été réalisés à l'Espace Coillot. Le coût des travaux s'élève à 3415 € HT.

La séance est levée à 20h40.

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	

